

Aux Collaborateurs-trices de  
La Fondation Cogest'ems

Château-d'Oex, le 24 mars 2020/lga

### Mesures d'organisation internes dans le cadre de la lutte contre le CoVID-19 (Coronavirus)

Madame, Monsieur,

La bataille menée contre la propagation du CoVID-19 est encore à son début. Pourtant, nous constatons déjà une conscience professionnelle et une bienveillance exemplaires de la part de tous-tes nos Collaborateurs-trices, et nous tenons à vous en remercier très chaleureusement.

Afin de vous soutenir et de préserver votre santé tant physique que mentale, les Responsables de site et Chef-fes de service peuvent désormais proposer des aménagements d'horaires pour réduire leur effectif dans les périodes d'accalmie afin de prioriser le repos et le bien-être de leur équipe.

Comme nous ignorons à quel point la Fondation sera touchée par l'épidémie, cette mesure a pour objectif de maximiser la souplesse et la disponibilité de ses Collaborateurs-trices durant les périodes plus agitées que nous pourrions rencontrer.

- Cette situation étant exceptionnelle, cet arrangement d'horaire ne sera pas compris dans le solde d'heures existant. Les personnes qui bénéficient d'heures supplémentaires à récupérer pourront le faire en dehors de cette mesure.
- Lorsque toutes les mesures liées au CoVID-19 seront levées, ceux qui disposeront encore d'un solde d'heures négatif lié au repos préventif proposé ci-dessus ne seront pas tenus de rendre ces heures à la Fondation.

Les Responsables de site et Chef-fes de service sont dès aujourd'hui dûment autorisés à décider dans quelles circonstances cette mesure sera mise en place. Nous espérons que cette décision vous permettra de traverser cette situation exceptionnelle dans les meilleures conditions.

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre engagement, nous vous faisons part, Madame, Monsieur, de l'expression de nos sentiments distingués.

**Fondation Cogest'ems**

  
Claude Schnegg  
Directeur  
Administratif et Financier

  
Serge Gétaz  
Directeur Général

